



N°AV-2023-20

**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
A L'OCCASION DES TRAVAUX DE REFECTION DES FEUX
TRICOLORES SUR LA RD261**

CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MOUGUERRE,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public communal,

Vu la demande émanant de l'entreprise ETPM – ZA Planuya – 64200 ARCANGUES

ARRÊTÉ

Article 1 : Dans le cadre de travaux de réfection des feux tricolores, l'entreprise ETPM est autorisée à occuper la RD261 au niveau du carrefour avec la RD831, route d'Ibusty.

Article 2 : Une circulation sur cette voie durant dix jours entre les 13 et 25 mars 2023 sera mise en place en 2 phases :

- **Phase 1 : terrassement et pose de massifs, semaine 11:**

alternat manuel de 7h30 à 19h ou alternat par feux de 19h à 7h30 en cas de travaux nocturnes, sans blocage de circulation .

- **Phase 2 : dépose et pose de lampadaire sur ilot central, semaine 12 :**

alternat manuel de 7h30 à 19h ou alternat par feux de 19h à 7h30 en cas de travaux nocturnes, sans blocage de circulation .

Blocage de circulation pour la route d'Ibusty pendant une journée.

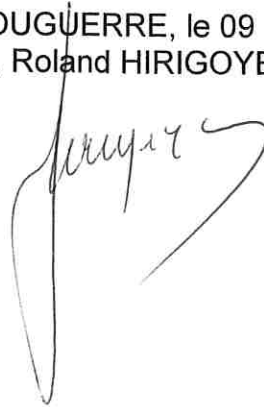
Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 3 : La signalisation du chantier, pendant les travaux sera à la charge de l'entreprise et sera conforme à la 8^{ème} partie du guide sur la signalisation de chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise, sera transmise

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Bayonne Marracq.
- Monsieur le responsable de l'UTD Labourd.
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque.

Fait à MOUGUERRE, le 09 mars 2023
Le Maire, Roland HIRIGOYEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hirigoien', is written over the printed name of the Mayor. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish at the end.